



**Catholic Relief Services
Programme de Guinée**

**APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UNE
SOCIETE DE TRANSIT POUR LES
DEDOUANEMENTS DES IMPORTATIONS DE
CRS-GUINEE**

Mars 2025

I. INTRODUCTION : AVIS D'APPEL A SELECTION

Catholic Relief Service, Programme de Guinée désire établir un contrat cadre dans le cadre des formalités de dédouanement des biens qu'elle importe en République de Guinée.

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, elle demande aux sociétés ou entreprises intéressées et qualifiées pour effectuer des formalités de dédouanement à soumettre des offres conformément aux instructions ci-dessous :

Délai de soumission : jeudi 27 mars 2025 à 15h00

Soumission, dépôt/transmission des offres :

Par dépôt physique à l'adresse : Immeuble CRS, Quartier Nongo/Carrefour Ambiance, Commune de Lambanyi, B.P. 128, Tel : +224-664202026 | Mobile : +224-628.68.39.52

Demande de clarification : 03 jours avant le délai limite de soumission

Lieu d'Exécution : Conakry

I. Objectif

Effectuer les formalités douanières en Guinée lors de la réception de biens tout en procédant à l'exécution du Titre d'exonération auprès des services de douane et des départements ministériels concernés.

II. Conditions à remplir pour participer à l'appel d'offres

1.1. Les candidats suivants ne sont pas admis à participer :

- (a) les personnes ayant déposé une faillite personnelle ;
- (b) les entités juridiques en procédure de liquidation de leurs actifs ;
- (c) les personnes physiques ou morales en situation de redressement judiciaire, à moins qu'elles ne puissent prouver qu'elles ont été légalement autorisées à poursuivre leurs activités ;
- (d) les personnes physiques ou morales visées par une enquête ou frappées d'interdiction temporaire ou permanente d'obtention de commandes financées par le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, par les organismes des Nations Unies, l'USAID, l'Union européenne ou tout autre organisme de coopération bilatérale (tel que le DFID)

and

3

- (e) toute entreprise se trouvant en retard de paiement de taxes et droits ;
- (f) tout candidat et ses sous-traitants qui auront été associés, ou auront été impliqués de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, dans la conception, la préparation des spécifications et/ou de tout autre document utilisé dans le cadre de cet appel d'offres.
- (g) tout candidat associé au terrorisme et dont le nom apparaît sur la liste que l'Union européenne, le gouvernement des États-Unis ou le Conseil de sécurité des Nations Unies a publié, identifiant des individus et des organisations considérés comme étant liés au terrorisme.
- (h) Tout candidat ne possédant pas de licence d'exploitation en cours de validité pour opérer en Guinée.

En outre, comme condition pour mener une relation d'affaires avec CRS, il est nécessaire que le fournisseur, ses filiales, ses agents, ses intermédiaires et ses directeurs coopèrent avec CRS ou son ou ses agents lors de la conduite d'évaluation, examens, vérifications, inspections, validations des assurances, activités de lutte contre la fraude, enquêtes ou autres actions (Voir annexe 01)

Le refus de coopérer pleinement avec les enquêteurs sera considéré comme un motif suffisant pour permettre à CRS de dénoncer et résilier le contrat, et d'inclure le fournisseur sur la liste CRS des fournisseurs suspendus.

En outre, les candidats devront se conformer aux directives et règlements suivants lorsqu'ils exerceront leurs activités :

- Code de conduite CRS pour les fournisseurs (Annexe 4) ;
- Déclaration de conflit d'intérêt (Annexe 2)

En plus, les prestataires doivent disposer des qualifications ci-dessous :

1. Être un Transitaire/Commissionnaire agréé en douane régulièrement installé en République de Guinée, étant en règle vis-à-vis des autorités administratives, des services douaniers, fiscaux et juridiques ;
2. Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du transit / douane ;
3. Avoir une autonomie financière substantielle permettant de gérer toutes les opérations douanières en vue d'être payé au plus tard trente (30) jours après soumission de la facture

III- Conditions d'admissibilités des offres :

Les offres doivent comprendre les pièces suivantes pour être éligibles :

noef

- Agreement et Registre de commerce et du crédit mobilier ;
- NIF en cours de validité à la date de soumission ;
- Quitus fiscal en cours de validité à la date de soumission ;
- Preuve d'autonomie financière notamment la lettre de garantie bancaire, engagement du prestataire signés et cachetés.

NB : la non-fourniture d'une des pièces suscitées entrainera purement et simplement le rejet de l'offre.

IV-Offre Technique :

Les Critères d'évaluation sont consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	CRITERES TECHNIQUES	Barèmes de notation
1.	Expérience dans le domaine du transit : Chaque année donnera 04 points pour un maximum de cinq ans, ce qui signifie que plus de 05 ans donnerons le maximum de points également	20
2.	Plus de cinq contrats réalisés au cours des 03 dernières années. Chaque contrat en moins déduira 08 points	40
3.	Certifier avoir une autonomie financière substantielle (lettre d'engagement signé, garantie bancaire signé) permettant de gérer toutes les opérations de transit	30
4.	Délai de traitement et de livraison des articles dédouanés ne dépassant pas 2 semaines	10
TOTAL		100

NB : Il faudra 70 points sur 100 pour passer à l'analyse financière.

L'offre technique est pondérée sur 70 % et l'offre financière sur 30%. L'analyse financière se fera comme suit : le moins disant aura la totalité des points soit 100 points et les autres seront calculés au prorata.

V- Proposition financière

Pour la proposition financière, prière de trouver en annexe le canevas de soumission.

Les offres seront évaluées sur la base du prix total. Quant au contrat cadre, les frais de formalité ainsi que les frais de prestation resteront fixes.

NB : le canevas de la grille tarifaire est disponible au Bureau du Procurement.

VI. Livrables/Résultats

Tous les cargos de marchandises, matériels divers ou denrées alimentaires sont bien reçus dans les délais règlementaires au niveau des entrepôts CRS en Guinée avec les documents en règle conformément aux procédures de transit des dons alimentaires, des matériels divers, des véhicules et produits de santé en République de Guinée.

VII. Dépôt des offres

Toutes les offres doivent être reçues à la réception du bureau de CRS à l'adresse indiquée ci-haut au plus tard le jeudi 27 mars 2025 à 15h00.

Cachetage et marquage des offres :

Le soumissionnaire remettra son offre en un original et deux (2) copies.

Toute offre, **sous peine de nullité**, doit contenir dans une première grande enveloppe scellée portant la mention suivante : « **APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UNE SOCIETE DE TRANSIT POUR LE DEDOUANEMENT DES MATERIELS/EQUIPEMENTS IMPORTES PAR CRS GUINEE>> – A N'OUVRIR QU'EN SEANCE** »

et comportant deux autres enveloppes intérieures fermées plus petites contenant respectivement l'offre financière et l'offre technique. Ces deux enveloppes porteront respectivement les mentions :

- « **OFFRE FINANCIERE - A N'OUVRIR QU'EN SEANCE** » et
- « **OFFRE TECHNIQUE – A N'OUVRIR QU'EN SEANCE** ».

La grande enveloppe :

Sera adressée au **Représentant Résident de Catholic Relief Service (CRS)**, Programme de Guinée à l'adresse indiquée dans l'Avis d'appel d'offres ;

Portera le nom du projet, le titre et le numéro de l'appel d'offres, tels qu'indiqués dans l'Avis d'appel d'offres ;

Sous peine du rejet de l'offre, ne portera aucune mention susceptible d'identifier le soumissionnaire.

Les enveloppes intérieures contenant l'offre financière et l'offre technique porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à renvoyer l'offre en l'état au cas où elle est déclarée hors délais.

Handwritten signature or mark in blue ink.

L'original de l'offre est paraphé et signé par la ou les personne(s) dûment habilitées à apposer leurs signatures au nom du soumissionnaire.

L'offre ne comportera aucune modification ni surcharge, à l'exception de celles destinées à corriger les erreurs du soumissionnaire auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

VIII. Devise de l'offre : l'offre sera en francs Guinéens et HT (Hors taxe)

IX. Conditions et mode de paiement : 30 jours après livraison complète des biens
Mode de paiement : virement bancaire

X. Langue de l'offre : Toutes les documentations doivent être soumises en français ;

XI. Durée de Validité des devis : 90 jours ;

XII. Type de contrat attendu : Bon de commande pour les matériels et équipements déjà en douane et un contrat cadre pour les importations futures.

XIII- Rôles et responsabilités du transitaire

1. Procéder à l'échange des connaissances auprès du bureau CRS, réaliser toutes les formalités douanières et de transit nécessaires à la bonne réception des biens de CRS
2. Etablir des bordereaux de livraison à CRS, indiquant les quantités chargées au port. Ces bordereaux de livraison seront contresignés par CRS au moment de la réception et CRS délivré un Bordereau de réception
3. Obtenir l'approbation de la demande d'exonération auprès du gouvernement
4. Collaborer avec l'expert de CRS chargé de la surveillance et de l'expertise des opérations aux entrepôts de CRS, en signant notamment les procès-verbaux qui lui sont soumis ;
5. Fournir à CRS tous les documents douaniers (chèques Trésor, quittance de paiement douane...) dans les meilleurs



M. D.

2

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ABSENCE DE MESURES DE SANCTION

Par la présente, nous certifions que :

- a. Aucune mesure de sanction n'a été prise, au cours des 5 (cinq) dernières années, ni contre *le nom du candidat* ni contre le fabricant *insérez le nom du fabricant* dont les produits sont proposés par le candidat dans le cadre de cet appel d'offres.
- b. Au cours des 5 (cinq) dernières années, l'exécution de marchés précédents a entraîné une ou des mesures de sanction contre le candidat *insérez le nom du candidat* et le ou les fabricants *insérez le nom des fabricants* dont les produits sont proposés par le candidat. Ces mesures de sanction comprenaient :

Insérez la date et les motifs des mesures de sanction et le résultat de celles-ci, à savoir : suspension ou annulation de la licence de fabrication par les autorités de régulation, rappels de produits, mise en liste noire, exclusion de la participation à appel d'offres, etc.

Signature _____

Nom _____

Poste et cachet _____

Date _____

**ANNEXE 2 : MODELE D'ENGAGEMENT A RESPECTER LA DECLARATION
D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS ET LE CODE DE DEONTOLOGIE DE CRS**

À imprimer sur le papier à en-tête du candidat

Date :

Catholic Relief Services (CRS) Bureau de CI

Je soussigné, Mr ou Mme :

agissant en qualité de :

représentant la société : (nom de la société, adresse)

déclare que :

- A) ni notre société ni notre personnel n'ont aucun conflit d'intérêts dans aucune activité qui nous placerait, si nous étions sélectionnés, dans un conflit d'intérêts avec CRS ;
- B) notre société confirme que ni le candidat ni ses sous-traitants n'ont été associés, ou impliqués, en aucune manière, directement ou indirectement, dans la préparation de la conception, des termes de référence et/ou d'autres documents utilisés dans le cadre de cet appel d'offres ;
- C) ni notre société ni ses sociétés affiliées ou filiales (y compris nos sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat), n'avons été déclarées inadmissibles par CRS conformément à l'article 2 — **Conditions à remplir pour participer à l'appel d'offres** ;
- D) nous n'avons pas offert et nous n'offrirons pas de cadeaux ni de faveurs d'aucune sorte en échange de cet appel d'offres, et nous ne le ferons pas tout au long de l'exécution d'un quelconque contrat attribué.

Enfin, j'autorise CRS à vérifier ces informations. J'accepte également d'assumer les conséquences de toute violation du présent contrat dans le cadre de l'exécution de celui-ci.

Date :

Signature du représentant légal de la société

Cachet de la société

Annexe 3 : Expériences analogues et références

Dans ce tableau, veuillez confirmer votre expérience au cours des cinq (5) dernières années. Listez les années considérées pour des contrats analogues. Veuillez remplir et joindre ce tableau au dossier de l'appel d'offres, en même temps que les attestations de bonne exécution et/ou les contrats pour les contrats en cours :

N° et date du contrat	Adresse complète du client et les noms, no tel et adresse électronique du gestionnaire des contrats	Description du service requis commandé et ville/pays de la prestation	Valeur de la commande/contrat (en GNF)	Date de fin de la prestation des services		Indications des raisons d'un retard dans la fin de la prestation ou la livraison, s'il y en a eu	Les services fournis ont-ils satisfait le client ?
				Date début du contrat	Date fin de contrat		

À joindre : les pièces justificatives (attestations du client) démontrant la bonne exécution des commandes mentionnées ci-dessus.

NB : CRS se réserve le droit de contacter les références, sans en informer les soumissionnaires.

ANNEXE 4: CODE DE BONNE CONDUITE DES FOURNISSEURS / PRESTATAIRES DE SERVICES

Catholic Relief Services (CRS) s'est engagé à respecter les principes de l'approvisionnement responsable et nous attendons de nos fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent pleinement les obligations contractuelles applicables afin d'inclure les conditions générales de CRS, les lois locales et pertinentes / autrement applicables et adhérer aux normes de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise internationalement reconnues. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre ces normes avec leurs fournisseurs et sous-traitants, comme inspiré par l'initiative Global Compact (<https://www.unglobalcompact.org/>), les Principes directeurs des Nations Unies et les droits de l'homme (<https://www.unglobalcompact.org/library/2>), la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (<https://www.ilo.org/declaration/lang--fr/index.htm>), le code de base ETI (https://www.ethicaltrade.org/sites/default/files/shared_resources/ETI%20Base%20Code%20%28English%29.pdf) et les politiques, procédures et normes applicables de CRS (<https://www.crs.org/about/compliance>).

1) SOCIAL

Interdire toutes les formes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.¹ Toute activité sexuelle avec un enfant, définie comme une personne de moins de 18 ans, est considérée comme un abus sexuel quel que soit l'âge local de consentement.

Avoir des mécanismes en place pour prévenir, traiter et répondre activement au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.

Soutenir la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et interdire le travail forcé, obligé et involontaire et le travail des enfants.

Ne recrutez ni n'employez d'enfants de moins de 15 ans. Ne recrutez pas et n'employez pas d'enfants de moins de 18 ans pour des travaux qui sont mentalement ou physiquement dangereux ou qui interfèrent avec la scolarité.

Traiter les employés avec dignité et respect et fournir un lieu de travail sûr et hygiénique, conforme aux lois nationales et exempt de discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la religion, la sexualité, la culture ou le handicap.

Fournir des mécanismes de signalement accessibles et confidentiels aux employés et autres parties prenantes pour signaler les préoccupations ou les soupçons de toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et des pratiques potentiellement illégales de la direction ou des employés.

S'engager à protéger les journalistes ou les dénonciateurs contre les représailles.

Respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective tels que définis dans les lois applicables.

Veiller à ce que les salaires et les heures de travail soient conformes aux normes juridiques nationales.

2) GOUVERNANCE

Respectez toutes les lois et réglementations commerciales nationales et internationales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois antitrust, les contrôles commerciaux et les régimes de sanctions.

Considérez l'intégrité commerciale comme la base des relations d'affaires.

Interdire tous les types de pots-de-vin, de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Interdire les cadeaux à des agents publics ou privés qui visent à influencer les décisions commerciales ou à les encourager à agir contrairement à leurs obligations. Respectez la vie privée et les informations confidentielles de tous vos employés et partenaires commerciaux, et protégez les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive.

Mettre en place des normes de protection et de gestion des données qui concernent la collecte, la sauvegarde, l'assainissement et l'élimination des données. Le propriétaire des données est au courant des conditions et des conditions de fourniture des données et donne son consentement conformément aux valeurs et principes des données responsables de CRS.

Mettre en œuvre une politique et une procédure de gestion de la conformité appropriées, qui facilitent le respect des lois, réglementations et normes applicables.

Reportez-vous aux pages 6 et 7 de la politique de CRS sur la sauvegarde pour plus de détails sur les pratiques d'exploitation interdites, y compris la fourniture de services sexuels commerciaux, les pratiques d'emploi et les relations avec les bénéficiaires qui sont abusives ou abusives.

3) ENVIRONNEMENT

Respectez toutes les réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Promouvoir le développement, la fabrication, le transport, l'utilisation et la mise au rebut sûrs et respectueux de l'environnement de vos produits.

S'assurer, en utilisant des politiques et procédures de gestion appropriées, que la qualité et la sécurité des produits satisfont aux exigences applicables.

Protégez la vie et la santé de vos employés et voisins, ainsi que le grand public contre les dangers inhérents à vos processus et produits.

Utiliser les ressources efficacement, appliquer des technologies écoénergétiques et respectueuses de l'environnement et réduire les déchets, ainsi que les émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Étant donné que CRS est bénéficiaire de nombreuses subventions ou contrats fournis par des donateurs gouvernementaux, publics et privés, tous les fournisseurs et prestataires de services sont informés par la présente que d'autres mesures de conformité spécifiques aux donateurs peuvent être incluses dans l'instrument juridique par lequel les biens ou services sont achetés.

CRS se réserve le droit de mener des audits ou des évaluations de diligence raisonnable pour assurer votre conformité et prendra des mesures raisonnables pour enquêter ou prendre les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations. CRS

se réserve le droit de mettre fin à toute relation pour non-respect des exigences mentionnées ci-dessus.

Si vous avez des inquiétudes ou des soupçons concernant toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et dans la politique de sauvegarde de CRS, une conduite illégale ou inappropriée, CRS vous oblige à signaler par l'un des canaux suivants:

- Au Management de CRS
- Site de dénonciation de CRS: <http://bit.ly/crshotline>
- Courriel: alert@crs.org
- Téléphone/Skype: 1-866-295-2632
- Courriel: (marquez «Confidentiel»)

Attention: General Counsel
Catholic Services de secours
228 W. Lexington Street
Baltimore, MD 21201

Garantir les principes du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement est important pour CRS. Nous espérons qu'en tant que partenaire, vous montrez votre engagement en vous conformant à votre propre code de conduite ou aux politiques d'entreprise qui englobent ces normes.

En acceptant les affaires de CRS sous la forme d'un bon de commande, d'un contrat ou d'un accord, vous acceptez implicitement les rôles et responsabilités de votre organisation décrits dans ce document.

DESCRIPTION	MARITIME		AERIEN		ENTRÉE ENTREPOT CAMIONS/ENGINS	SORTIE ENTREPOT CAMIONS/ENGINS	VRAC MARITIME 01 KG à 999 KG	VRAC MARITIME A partir de 1000KG
	20 Pieds	40 pieds	01 KG à 999 KGS	A partir de 1 000 KG				
FORMALITE ADMINISTRATIVE ET DOUANIERES (tous les couts administratifs compris)								
MANUTENTION MANUELLE (avec rangement)								
MANUTENTION MECANIQUE AVEC GRUE								
MANUTENTION AVEC FOURCHETTE								
TRANSPORT (port-kaloum)/AEROPORT-KALOUM								
TRANSPORT (PORT-AEROPORT-C/MATAM-DIXINN)								
TRANSPORT(PORT-C/MATOTO/RATOMA)								
TRANSPORT (PORT/KM36/KAGBELEN)								
TRANSPORT(CONAKRY-COYAH)								
TRANSPORT(CONAKRY-BOKE-KAMSAR)								
SUIVI CAHIER DE CHARGE POUR L'APPROBATION AUPRES DES AUTORITES								

Handwritten signature

Handwritten mark